

DELIBERATION

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 18 septembre 2025

Convocation du Conseil Municipal adressée par mail, à chacun des Conseillers Municipaux pour la session ordinaire qui se tiendra le 24 septembre 2025 à 20h30 à Mairie.

Le Maire,
Jean-Yves BILHEU

REUNION DU 24 SEPTEMBRE 2025

Le 24 septembre 2025 à 20H30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M.BILHEU Jean-Yves, Maire de La Chapelle-Saint-Laurent.

PRESENTS : BILHEU Jean-Yves, PAULET Jean-François, ROUSSEAU Jean-Pierre, CHATELLIER Jean-Paul, MAROLLEAU Pascal, , CROISE Lucie, PICARD Céline, MORIN Bernadette, GUILLAUME Virginie, GATARD Jean-Guy, CHAUDIER Marc

Absents : GIL Virginie qui a donné procuration à CROISÉ Lucie, GAUVRIT Marie qui a donné pouvoir à PAULET Jean-François, RENAULT Claire qui a donné procuration à CHAUDIER Marc, BROCHARD Gaëtan qui a donné procuration à GATARD Jean-Guy, ARNAUD Bernard, FRADIN Sylvie, BODIN Dominique, BAUDU Maxime,

Secrétaire de séance : Mr CHAUDIER Marc est nommé secrétaire de séance

LOTISSEMENT DU BELVEDERE - Vente Parcelle Mme Bodin et Mr Pasquier

Monsieur le maire fait part au Conseil municipal d'une demande d'achat de la dernière parcelle au Lotissement du Belvédère. Deux riverains sont intéressés pour acquérir cette parcelle. Après passage du géomètre, la parcelle a été divisée en deux parties de la façon suivante :

- Mme BODIN Patricia pour une superficie de 202 m²
- Mr PASQUIER Adrien pour une superficie de 532 m²

Le conseil municipal accepte la division parcellaire au profit de Mme BODIN Patricia et Mr PASQUIER Adrien pour un coût de 29.90 TTC le m² avec TVA sur marge comprise

ESPACE SANTE - Devis Climatisation 15.169 € TTC

Monsieur le Maire présente un devis de climatisation réversible pour l'Espace santé, le devis s'élève à 15.169,92 € TTC. L'installation d'une climatisation peut être financée par le SIEDS au titre du programme de transition énergétique (30% à 50% d'aide)

Le conseil municipal valide le devis et mandate le maire à déposer le dossier de subvention auprès du SIEDS

LOGEMENT COMMUNAL - Devis

Deux devis concernant la réhabilitation du logement Route de Niort sont présentés :

- Electricité : 3373.80 €TTC
- Sol et peinture 2243.20 € TTC

Le conseil municipal valide ces deux devis

DEMANDE DE SUBVENTION - Plantation de Haies

Monsieur le Maire rappelle la volonté du conseil municipal de planter une haie en limite du Lotissement La Ville

Le projet envisagé est de planter une haie de 227 mètres avec 378 plants

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 2.465 € HT. Le financement de cette opération pourrait être assuré selon le plan de financement suivant

DÉPENSES		RECETTES	
-DETAIL		-	
Fourniture Plantations	1.745,00	Conseil Départemental	
Diagnostic technique	720,00	- Contrat ambition Deux-Sèvres 2023-2028	1.277,00
		Autofinancement	1.188,00
TOTAL HT	2.465,00	TOTAL HT	2.465,00

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- Approuve le projet de plantation d'une haie au Lotissement La Ville
- Valide le plan de financement
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du Contrat Ambition Deux-Sèvres 2023-2028 auprès du Conseil Départemental

ACHAT DE MATERIEL

- Masse tracteur - Coût 2880 € TTC

Mr Paulet, adjoint propose au conseil municipal d'acheter une masse pour le tracteur. Après discussion le conseil municipal accepte d'acquérir une masse mais souhaite se renseigner des prix par ailleurs

- Tableau Affichage Foot 3.080 € HT

Monsieur le Maire et Mr Rousseau, adjoint, ont rencontré le Président du FC3C. Ce dernier demande à la commune si elle peut prendre en charge un tableau d'affichage des scores. Le coût du tableau s'élève à 3080 € HT. Le conseil municipal accepte l'achat du tableau affichage

PERSONNEL COMMUNAL - Modification du temps de travail

Le Maire informe le conseil municipal que compte tenu d'une modification de la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'un agent au grade Adjoint Technique territorial principal de 2^{ème} classe, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Le Maire propose au conseil municipal, conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet créé initialement pour une durée de 29,10h/35^{ème} par délibération du 16 septembre 2020 à 31,02h/35^{ème} à compter du 1^{er} octobre 2025.

La modification du temps de travail n'excédant pas 10 % du temps de travail initial, le Conseil municipal décide

- d'adopter le nouveau temps de travail hebdomadaire d'un agent au grade Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à 31,02h/35^{ème}

- de mandater Monsieur le Maire à établir l'arrêté de modification du temps de travail

VIREMENT DE CRÉDITS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de Crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2025

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
Chap.21 / Article 2188 / Prog 155	Autres immobilisations corporelles	7 000.00	
Chap.21 / Article 2138 / Prog 238	Autres constructions	20 000.00	
Chap.16 / Article 165 / Prog OPFI	Dépôts et cautionnements reçus	220.00	
Chap.16 / Article 1641 / Prog OPFI	Emprunts en euros	100 000.00	
Total		127 220.00	0.00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
Chap.16 / Article 1641 /Prog. OPNI	Emprunts en euros	127 220.00	
Total		127 220.00	0.00

EMPRUNT

Monsieur le Maire présente deux propositions pour un emprunt de 95.000 € et une ligne de trésorerie 100.000 €. Après discussion, le conseil municipal décide de retenir la proposition du Crédit Mutuel.

PERSONNEL COMMUNAL - Protection sociale complémentaire

Le conseil municipal propose de fixer la participation concernant la complémentaire Santé à 15 € par agent et par mois. La saisine au CST sera envoyée pour avis avant validation.

REFECTION ROUTE DE LA BERNARDIERE

Mr Paulet Adjoint, présente un devis de réfection de la route de la Bernardière d'un montant de 4860.24 € TTC. Le conseil municipal valide le devis

Prochaine réunion de conseil municipal : lundi 27 octobre 2025

Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus